



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2010

À une séance extraordinaire tenue le 15 novembre 2010, à 19 h, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Bernard Ouellet, conseiller n° 6

Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4 absente lors du début de l'assemblée.

La directrice générale atteste que personne n'est présent dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation

ÉTUDE :

4. Embauche d'une préposée au permis et à l'immatriculation
 5. Nomination de M. Gilles Desnoyers comme arbitre pour le règlement d'un grief
 6. Travaux de laboratoire pour la mise aux normes des puits Grenier et des Merles
 7. Surveillance de chantier pour la mise aux normes des puits Grenier et des Merles
 8. Acceptation du plan d'intervention
 9. Période de questions
 10. Adoption du procès-verbal de la séance tenante
 11. Clôture de la séance extraordinaire
-

14827-11-2010
point no 2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 novembre 2010 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

14828-11-2010
point no 3

VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité



Que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1 et constat unanime est fait par tous les conseillers.

Que les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation bon et valable et au surplus, y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité

14829-11-2010
point no 4

EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE AU BUREAU DE LA SAAQ

ATTENDU QUE suite à l'embauche de Mme Julie-Ann Charest comme réceptionniste à la Municipalité de Saint-Apollinaire, un poste au bureau de la SAAQ est devenu vacant;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans le journal Le Peuple de Lotbinière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De procéder à l'embauche de madame Nancy Blouin comme préposée au service à la clientèle du bureau de la SAAQ, à 25 h/semaine, au taux horaire de 14.88 \$.

Que les autres conditions de travail sont celles de la convention collective en vigueur pour les employés municipaux.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer un contrat de travail pour une période de 3 ans.

Adopté à l'unanimité

14830-11-2010
point no 5

NOMINATION DE GILLES DESNOYERS COMME ARBITRE POUR LE RÈGLEMENT D'UN GRIEF

ATTENDU QU'un grief a été déposé au bureau municipal le 29 octobre dernier;

ATTENDU QUE la nomination d'un arbitre est nécessaire pour régler le litige;

ATTENDU QUE M. Gilles Desnoyers a été proposé par notre firme d'avocat et que la partie syndicale est en accord avec ce choix;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De nommer M. Gilles Desnoyers comme arbitre pour le règlement du grief.

Adopté à l'unanimité

19 h 05 – arrivée de la conseillère n° 4 Julie Rousseau.

14831-11-2010
point no 6

TRAVAUX DE LABORATOIRE POUR LA MISE AUX NORMES DES Puits GRENIER ET DES MERLES

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'exécution des travaux de laboratoire en ce qui a trait à la mise aux normes des puits Grenier et des Merles et réservoir # 2;



ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

- LVM au coût de 7725.17 \$
- Inspec-Sol inc. au coût de 8297.44 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'octroyer le contrat des travaux de laboratoire au plus bas soumissionnaire, LVM, au coût de 7725.17 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

14832-11-2010
point no 7

SURVEILLANCE DE CHANTIER POUR LA MISE AUX NORMES DES Puits GRENIER ET DES MERLES

ATTENDU QUE la firme SNC-Lavalin inc. a soumis une proposition d'honoraires professionnels pour la surveillance des travaux de mise aux normes des puits des Merles et Grenier et de construction du réservoir # 2;

ATTENDU QUE cette proposition est basée sur 2 activités principales, soit la surveillance de chantier réalisée à temps partiel par un technicien pour assurer le suivi au niveau de la construction sur le terrain et une surveillance bureau par un ingénieur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter l'offre de services professionnels de SNC-Lavalin pour la surveillance de travaux de mise aux normes des puits des Merles et Grenier et réservoir # 2, pour la somme approximative de 21 500 \$ plus taxes. Les coûts réels seront en fonction du temps de réalisation des travaux.

Adopté à l'unanimité

14833-11-2010
point no 8

ACCEPTATION DU PLAN D'INTERVENTION

ATTENDU QUE la firme SNC-Lavalin a déposé un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts, daté du 19 février dernier et portant le n^o de dossier 502790;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du plan d'intervention;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que les membres du conseil municipal acceptent le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts.

Adopté à l'unanimité

14834-11-2010
point no 10

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 15 novembre 2010 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité



14835-11-2010
point no 11

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance extraordinaire le 15 novembre 2010, à 19 h 10.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Martine Couture,
Directrice générale
